

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À l'effet qu'une consultation écrite sur les projets de règlement 218-20 et 220-21 modifiant le règlement 132-10 relatif au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) se déroulera du 24 mars au 8 avril 2021 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées.

Le projet de règlement 218-20 vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, à ajuster la délimitation de ce même périmètre d'urbanisation afin de tenir compte de la rénovation cadastrale ainsi qu'à changer l'affectation Récréative du secteur de la rivière Calway pour une affectation Forestière.

Le projet de règlement 220-21 vise à agrandir l'affectation Industrielle sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction, à même une partie de l'affectation Forestière.

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la MRC Robert-Cliche doit remplacer son assemblée publique de consultation par une consultation écrite. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires peuvent le faire du 24 mars au 8 avril 2021 par courriel à l'adresse suivante : amenagement@beaucerc.com ou par la poste au Service de l'aménagement du territoire à l'adresse suivante : 111-A, 107^e rue, Beauceville (Québec) G5X 2P9.

Une copie des projets de règlement 218-20 et 220-21 peut être consultée au bureau de la MRC Robert-Cliche, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC, durant les heures normales d'ouverture. Les projets de règlement peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC Robert-Cliche à l'adresse suivante : www.beaucerc.com/fr/schema-damenagement.

Donné à Beauceville
Ce 24 mars 2021

Donné à Beauceville ce 19^e jour de mars, deux mille vingt et un.



Jacques Bussièrès,
Directeur général & secrétaire-trésorier